



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 26 mai 2025 – Délibération n°071

**Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 22/05/2025**

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 15
- Pouvoirs : 5
- Votants : 20
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 1

**Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 28/05/2025**

**Objet : DECLARATION DE SUBSTITUTION DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON A LA COMMUNE
DE BEZIERS DANS LE CADRE DE LA DONATION
ROBERT**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Séverac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Séverac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Régine ROZIERE

Présents : Thierry BOURREL - BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CARON Annick – CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – GROS Edmond - FABRE Emilie – MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) – CAPUS Françoise (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) – CONSTANS Mathieu - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien – LABRO Isabelle – LAYRAL Rémi (pouvoir à CARON Annick) - MAJOREL Aimé (pouvoir à GROS Edmond) – MURET Yvain – RAGOT Annie.

(Annexes jointes)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire énonce que Monsieur Claude Robert avait sollicité la commune de Béziers dans le cadre d'une donation de biens lui appartenant d'une valeur estimée à environ 778 800 euros. La commune de Béziers ne pouvant répondre aux conditions fixées par le donneur. Monsieur Robert a souhaité un transfert de ladite donation à la commune de Séverac d'Aveyron.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'adopter le principe de substitution de la commune de Séverac d'Aveyron à la commune de Béziers dans le cadre de cette donation. La commune de Séverac s'engage alors à reprendre ces mêmes charges et dans les mêmes conditions ainsi que les frais s'y attachant.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le projet d'acte de déclaration de substitution établi par Maitre Silhol ;

Vu l'acte de donation établi entre la ville de Béziers et Monsieur Claude Robert ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le principe de substitution de la commune de Sévérac d'Aveyron à la commune de Béziers dans le cadre de la donation de Monsieur Robert.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Régine ROZIERE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture